

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Objectif de la formation :

Être capable en toute situation de conduite et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3500 kg de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises.

Moyens d'encadrement :

Julien BLOND est le formateur référent de l'établissement ; président de la société BLOND FORMATION.
Les cours sont enseignés également par Karine LETELLIER, et Laurence Saint-Martin.

Moyens techniques :

Une piste fermée à la circulation. Pour la partie pratique, les véhicules sont : Peugeot 208, skoda.

Pré requis :

Être âgé de 15 ans et être titulaire de l'ASSR 2 pour la conduite accompagnée. Pour la conduite traditionnelle, le candidat doit être âgé de 17 ans.

La formation théorique : (1 heure)

Elle porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation, la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite :

- avec un support média (box planète permis)
- avec un enseignant
- ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- ☐ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- ☐ Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments, sur la conduite ;
- ☐ L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- ☐ Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- ☐ Les usagers vulnérables ;
- ☐ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- ☐ Les gestes de premiers secours ;
- ☐ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- ☐ Le transport d'un chargement et de personnes ;
- ☐ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques :

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Les assurances ;
- La vitesse.

La formation pratique en circulation :

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont envisagées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique ;

Chaque compétence est sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le Pourquoi
- Le comment ;
- Les risques ;
- Les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève ;
- Les pressions exercées par la société, telle que la publicité, le travail... ;
- L'auto-évaluation.